



C57/ID065/HC4P

MR HAYA SEGOVIA ANTONIO
37 RUE DES MERLETTES
78360 MONTESSON

Références à rappeler

N° Identifiant : 8600581H

PARIS LA DEFENSE CEDEX, le 26 Mai 2011

RELEVÉ DE SITUATION DU 26/05/2011

PERIODE DU 01/04/2011 AU 30/04/2011 (30 JOURS)						Paiement provisoire / déclaration				
Avril 2011	Allocation déjà versées					Paiement provisoire				
	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Compl.	Cotis. Sociales	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Compl.	Cotis. Sociales	Montant Net
Jours non indemnisés : travail						6				
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi						24	5336,88	278,88	328,56	4729,44
Paiement provisoire sur déclaration d'activité mensuelle (1)										4729,44

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides du PARE	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1+2+3-4)	(6) Sommes trop perçues
4729,44				4729,44	

REGLEMENT DU 30/05/2011

Règlement de 4729,44 Euro par Virement bancaire au nom de MR HAYA SEGOVIA ANTONIO				
AGENCE	CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
BPVF RUEIL MAIRIE	18707	00015	09119979327	22

Adresse de correspondance :

POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE

POLE EMPLOI DE SARTROUVILLE 92929 PARIS LA DEFENSE CEDEX

www.pole-emploi.fr - Tél. : **3949** (Coût normal d'un mobile, gratuit ou 0,11 euro/appel depuis fixe/box)

OUVERTURE DU LUNDI AU JEUDI DE 9H00 A 17H00 ET LE VENDREDI DE 9H00 A 12H00

Références à rappeler

N° Identifiant : 8600581H

INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 30/04/2011

Indemnisation à l' Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi depuis le 21/09/2010 : 216 allocations.

Allocation brute d'un montant journalier de 222,37 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 387,41 Euro.

Sur ce montant brut, ont été retenus au titre de :

- La retraite complémentaire : 3,00 % du Salaire Journalier de Référence.
- La CSG : 6,20 % de 97 % de l'allocation.
- La CRDS : 0,50 % de 97 % de l'allocation.

Activité professionnelle déjà cumulée avec des allocations pendant 4 mois.

INFORMATIONS GENERALES

VOTRE ATTESTATION FISCALE VOUS SERA ENVOYEE LE 21 MARS 2011

AU PLUS TARD. VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A EFFECTUER.

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, sur www.pole-emploi.fr.